Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260219-CM_19_02_26_007-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 19 février 2026

Date de la convocation : 13 février 2026
Date d'affichage : 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Gwendoline GUEGAN - Mikaël CORBEL - Laëtitia CORNILY - Marie-Pierre LE MOUEL - Philippe LE GUEN - Christine THOUÉNON Baptiste LE GALL - Guillaume LE COMTE (arrive à 19 h) - Guillaume LE COQU (arrive à 19h15) - Gaëlle ROUTIER - David DOMALAIN (arrive à 19 h) - Jean-François LE FLOCH - Denis FOLLET
Absent sans procuration :
Christophe LE BARTZ
Secrétaire de séance : Baptiste LE GALL

DÉLIBÉRATION 19-02-26-007

Objet de la délibération : Convention de raccordement avec ENEDIS pour le terrain des sports

M. le Maire informe l'assemblée que dans la continuité des travaux d'éclairage des terrains de foot, il y a lieu de réaliser un branchement C4 de 48 kVA destiné à remplacer le branchement existant C5 de 36 kVA. Des travaux d'extension du réseau devront être réalisés par le SDE. L'entreprise LE DU assurera la totalité des travaux incluant les travaux de réseaux (SDE) et le branchement (ENEDIS).
La contribution financière au raccordement à régler à ENEDIS est de 3 334,42 € TTC.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la convention de raccordement avec ENEDIS avec une contribution financière s'élevant à 3 334,42 € TTC.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Baptiste LE GALL